



## BUREAU DÉLIBÉRATIF

Séance du 14 mars 2025  
Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars, à 09 Heures 00, à Montreuil le Gast (pôle communautaire - 1, la Métairie), le Bureau délibératif régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

### Présents :

<u>Melesse</u>	JAOUEN Claude	Président
<u>Gahard</u>	LAVASTRE Isabelle	1ère vice -présidente
<u>La Mézière</u>	GORIAUX Pascal	2ème vice-président
<u>Feins</u>	FOUGLE Alain	3ème vice-président
<u>Langouet</u>	DUBOIS Jean-Luc	4ème vice-président
<u>Montreuil-le-Gast</u>	HENRY Lionel	5ème vice-président
<u>Saint-Aubin-d'Aubigné</u>	RICHARD Jacques	6ème vice-président
<u>Guipel</u>	JOUCAN Isabelle	7ème vice-présidente
<u>Saint-Médard-sur-Ille</u>	BOURNONVILLE Noël	8ème vice-président
<u>Mouazé</u>	BOUGEOT Frédéric	9ème vice-président
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	DEWASMES Pascal	11ème vice-président
<u>Saint-Symphorien</u>	DESMIDT Yves	Conseiller délégué
<u>Vignoc</u>	HOUITTE Daniel	Conseiller délégué
<u>Saint-Gondran</u>	LARIVIERE-GILLET Yannick	Conseiller délégué

### Absents :

<u>Montreuil-sur-Ille</u>	TAILLARD Yvon	Conseiller délégué
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	EON-MARCHIX Ginette	10ème vice-présidente
<u>Sens de Bretagne</u>	MOREL Gérard	Conseiller délégué

**Secrétaire de séance :** Madame LAVASTRE Isabelle

**Objet** Technique

Marché de travaux complémentaires sur l'aménagement du Domaine de boulet - Attribution

Une consultation a été préparée sur les travaux complémentaires de l'aménagement du Domaine de Boulet suite au constat de l'état de la structure de la terrasse de la base nautique.

Ces travaux estimés portent sur les lots suivants :

- Lot charpente : reprise de la structure bois = 55 072,38 € HT soit 66 086,86 € TTC
- Lot pieux vissés : pose de 20 pieux = 15 949 € HT soit 19 138,80 € TTC
- Lot serrurerie : pose d'un nouveau garde-corps = 5 836,79 € HT soit 7 004,15 € TTC
- Soit un total estimatif de 76 858,17 € HT ou 92 229,81 € TTC

La publicité a été lancée le 07/02/2025 et s'est terminée le 28/02/2025 à 12h00.

4 offres complètes ont été remises dans les délais.

L'analyse de l'offre se base sur les critères pondérés ci-dessous énoncés :

- Prix : 50 %
- Valeur technique de l'offre : 50 %

Rappel des budgets du projet :

- Budget travaux validé en phase étude = 394 000 € HT soit 472 800 € TTC
- Budget travaux validé après analyse des offres = 342 109,65 € HT soit 410 531,58 € TTC

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Président propose d'attribuer le marché pour le lot 01-fondations par pieux vissés à l'entreprise Technopieux dont la note est de 50/50 pour le prix et de 38,50/50 pour la valeur technique, soit une note totale de 88,50/100 pour un montant total de 15 949,00 € HT soit 19 138€ TTC

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Président propose d'attribuer le marché pour le lot 02-charpente à l'entreprise Minimiz dont la note est de 50/50 pour le prix et de 33,50/50 pour la valeur technique, soit une note totale de 83,50/100 pour un montant total de 55 256,06 € HT soit 66 307,27 € TTC

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Président propose d'attribuer le marché pour le lot 03-serrurerie à l'entreprise Sylvain Foucher dont la note est de 46,24/50 pour le prix et de 50/50 pour la valeur technique, soit une note totale de 96,24/100 pour un montant total de 6 607,89 € HT soit 7 929,47 € TTC

**Débat :**

*Monsieur Jean-Luc DUBOIS demande si le calendrier est modifié.*

*Monsieur Pascal DEWASMES indique qu'il ne devrait pas évoluer de manière importante vu qu'il s'agit d'entreprises déjà titulaires des lots. Il précise que la Communauté de Communes a eu de la chance puisque les fondations s'avèrent « pourries » depuis quelques temps déjà.*

*Madame Isabelle LAVASTRE demande si le contrôle technique avait alerté en amont des travaux.*

*Monsieur Maxime KÖHLER (DGS) précise que ce n'était pas possible puisque cela nécessitait de déposer l'ensemble de la terrasse pour une inspection complète.*

---

**Vu** le code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**VALIDE** l'attribution du marché complémentaire pour le lot 01-fondations par pieux vissés à l'entreprise Technopieux pour un montant total de 15 949,00 € HT soit 19 138 € TTC

**VALIDE** l'attribution du marché complémentaire pour le lot 02-charpente à l'entreprise Minimiz pour un montant total de 55 256,06 € HT soit 66 307,27 € TTC

**VALIDE** l'attribution du marché complémentaire pour le lot 03-serrurerie à l'entreprise Sylvain Foucher pour un montant total de 6 607,89€ HT soit 7 929,47 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**N° B\_DEL\_2025\_019**

**Objet** Tourisme

Aménagement du domaine de Boulet - Modification du plan de financement

Descriptif :

Au titre de l'axe 4 du Projet de Territoire 2021-2026, le Domaine de Boulet est identifié comme un atout touristique fort et un site structurant à rendre attractif et à valoriser. Dans la continuité de la démarche Projet Nautique Intégré (PNI) en lien avec le Conseil Régional, un programme d'aménagement a été défini autour de trois objectifs principaux :

- La qualité environnementale : paysage, biodiversité, éco-gestion, végétalisation
- L'amélioration des infrastructures qui ne répondent plus aux besoins
- Le développement des offres et services.

Afin de mener à bien l'aménagement du site, les travaux sont divisés en deux tranches :

- Tranche 1 : Fourniture et pose d'un bloc-sanitaire et aménagement d'une aire de jeux
- Tranche 2 : Réaménagement du centre nautique et cafétéria, la construction de 3 nouveaux abris et le remplacement de la terrasse bois extérieure.

Pour rappel:

- Par délibération 2021\_099 du 25 juin 2021, le conseil communautaire a désigné le groupement représenté par le cabinet d'architecture Univers comme titulaire du marché de maîtrise d'œuvre lié à l'aménagement du domaine de boulet.

Le Bureau communautaire du 17 juin 2022 a validé la phase d'avant-projet sommaire.

- Par délibération DEL\_2023\_129, le Conseil Communautaire du 09/05/2023 a validé l'Avant-projet définitif
- Par délibération DEL\_2023\_124, le Bureau Délibératif du 01/12/2023 a validé un plan de financement
- Par délibération DEL\_2024\_133, le Bureau Délibératif du 29/11/2024 a validé la modification du plan de financement, suite à l'attribution des marchés de la phase 2 :

Dépenses		Recettes		
Poste	Montant (€ HT)		Montant (€ HT)	Taux
Honoraires	77 365.91	Etat - DETR	95 014.03	18%
Maitrise d'œuvre	67 443.87	Conseil Régional - PNI	100 709	19%
Contrôle technique	3 715	Conseil Départemental - CST	219 327.61	42%
CSPS	2 820	Auto-financement : CCVIA	110 329.92	21%
Accessibilité	850			
Sécurité incendie	950			
DAAT	1 587.04			
Travaux	448 014.65			
Phase 1	105 905.00			
Phase 2	342 109.65			
<b>Total</b>	<b>525 380.56 €</b>	<b>Total</b>	<b>525 380.56 €</b>	<b>100%</b>

Le plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables :

Après une augmentation du montant de la phase 2 des travaux, due à des travaux plus importants sur la terrasse, un nouveau plan de financement doit être validé avant son examen devant les instances départementales.

Voici les dépenses prévisionnelles de ce projet, au regard des précisions apportées par la consultation du marché de travaux de la terrasse :

Dépenses		Recettes		
Poste	Montant (€ HT)		Montant (€ HT)	Taux
Honoraires	77 365.91	Etat - DETR	95 014.03	15.75%
Maitrise d'œuvre	67 443.87	Conseil Régional - PNI	100 709	16.70%
Contrôle technique	3 715	Conseil Départemental - CST	262 913.80	43.59%
CSPS	2 820	Auto-financement : CCVIA	144 556.68	23.97%
Accessibilité	850			
Sécurité incendie	950			
DAAT	1 587.04			
Travaux	525 827.60			
Phase 1	105 905.00			
Phase 2	419 922.60			
<b>Total</b>	<b>603 193.51 €</b>			

La demande de financement au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale correspond à 50 % du montant des travaux éligibles, soit 262 913,80 €.

Monsieur le Président propose de :

- valider le plan de financement modifié ci-dessus
- l'autoriser à solliciter tout financement se rattachant à ce projet
- l'autoriser à signer tout document afférent à ces demandes.

**Vu** la délibération B\_DEL\_2024\_133 du 29 novembre 2024,

**Vu** les précisions apportées aux dépenses prévisionnelles du projet d'aménagement du Domaine de Boulet,

**Vu** les possibilités de financement de ce projet de création d'aménagement par l'État (DETR), le Conseil Régional de Bretagne (PNI) le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine (CDST),

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

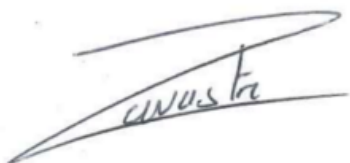
**VALIDE** le plan de financement prévisionnel modifié suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste	Montant (€ HT)		Montant (€ HT)	Taux
Honoraires	77 365.91	Etat - DETR	95 014.03	15.75%
Maitrise d'œuvre	67 443.87	Conseil Régional - PNI	100 709	16.70%
Contrôle technique	3 715	Conseil Départemental - CST	262 913.80	43.59%
CSPS	2 820	Auto-financement : CCVIA	144 556.68	23.97%
Accessibilité	850			
Sécurité incendie	950			
DAAT	1 587.04			
Travaux	525 827.60			
Phase 1	105 905.00			
Phase 2	419 922.60			
<b>Total</b>	<b>603 193.51 €</b>			

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention de 262 913,80 € auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Madame LAVASTRE Isabelle



Le Président  
Monsieur Claude JAOUEN, Président

